

les femmes: le 20^e anniversaire du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, le 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur de l'article sur l'égalité de la Charte canadienne des droits et libertés et, enfin, le 50^e anniversaire de l'octroi du suffrage aux femmes québécoises.

Je suis fier aujourd'hui de souligner la priorité accordée par notre gouvernement au développement économique et social des femmes. Certaines des démarches entreprises font foi du sérieux de notre engagement vis-à-vis l'avancement de la condition féminine: majoration de 100 p. 100 de leur position dans les postes décisionnels au sein de la Fonction publique fédérale, nomination de deux femmes à la Cour suprême du Canada, lancement du programme d'équité salariale, et pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme vient d'être nommée ministre de la Justice et Procureur général du Canada.

Monsieur le Président, cette Journée internationale de la femme est là pour rappeler à chacun de nous l'importance de la notion d'égalité et d'équité pour les femmes, notion à laquelle notre gouvernement est vivement attaché.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, à la fin des années soixante-dix, un Manitobain a subi un tort énorme quand un rapport confidentiel du ministère des Transports s'est retrouvé dans les dossiers de la Société d'assurance publique du Manitoba.

M. Ken Podolsky a été mêlé à un grave accident en 1976, mais a été disculpé à la suite d'une enquête menée par la GRC.

Toutefois, en se fondant sur le rapport de Transports Canada, une étude menée pour faire la lumière sur ce genre d'accident, dont la confidentialité avait été garantie et qui était uniquement réservée au ministère, la Société concluait que M. Podolsky était responsable à 75 p. 100 de l'accident.

Dans une lettre qu'il m'a envoyée, l'ex-ministre des Transports mentionnait qu'on ne savait pas au juste comment le rapport avait été diffusé. Je crois qu'il incombe au ministre des Transports de découvrir comment ces renseignements sont tombés entre les mains des mauvaises personnes. Je lui demanderais donc d'ouvrir immédiatement une enquête à ce sujet. Quand le gouvernement leur promet la confidentialité, les Canadiens doivent savoir qu'ils peuvent lui faire confiance.

Article 31 du Règlement

LES PÉNITENCIERS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la Chambre fait souvent une pause pour rendre hommage à des Canadiens éminents ou célèbres qui sont décédés. Dimanche, une jeune femme crie de la Saskatchewan est morte dans la prison pour femmes de Kingston. Elle s'est suicidée. Elle est la troisième jeune femme de la Saskatchewan à s'être suicidée depuis un an dans cette prison pour femmes.

Un premier rapport réclamait la fermeture de cet établissement moins de deux ans après sa construction en 1933. Par la suite, dix autres rapports en ont recommandé la fermeture.

Je demande au gouvernement et au nouveau solliciteur général de s'engager fermement aujourd'hui, en cette Journée internationale des femmes, à fermer immédiatement cet établissement, de sorte que les Canadiennes et les Canadiens n'aient plus à le supporter. Cette prison est une honte nationale et il est temps qu'on la ferme.

* * *

[Français]

LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, le 2 mars dernier, j'ai eu l'honneur d'annoncer au nom de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Perrin Beatty), l'approbation du versement au Collège de Saint-Jérôme d'une contribution dans le cadre de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde d'enfants. Ces fonds permettront au Cégep de Saint-Jérôme de réaliser son projet novateur de *vidéo feedback*, lequel consiste à développer une méthode d'auto-évaluation pour les personnes qui oeuvrent dans le domaine de la garde des enfants. Ces personnes seront alors en mesure d'observer leur comportement avec les enfants et d'évaluer eux-mêmes leur propre travail.

L'essai des instruments se fera dans cinq services de garde.

Monsieur le Président, je voudrais souligner que le Cégep de Saint-Jérôme est le premier collège francophone du Québec à offrir un programme aux travailleurs de la garde d'enfants. Ce projet démontre, une fois de plus, le dynamisme du Cégep de Saint-Jérôme qui contribue à l'amélioration des services de garde.